

L'agglomération Roissy Pays de France en Ile-de-France (42 communes, 357 000 habitant.e.s) est constituée à 51% de terres agricoles. Sur l'alimentation durable, l'agglomération s'est appuyée sur des initiatives locales engagées : un café-restaurant d'insertion pour donner accès à une alimentation locale tout en promouvant l'insertion des habitant.e.s, une boucle alimentaire locale relocalisant l'approvisionnement alimentaire via sa restauration collective ou encore un projet de restauration ant-gaspi.

S'appuyant sur cet écosystème local, le territoire a répondu à un AAP de l'ADEME "Aide au changement de comportement" en 2019, qui a abouti au projet "De la fourche à la fourchette", dans l'objectif de relocaliser l'approvisionnement alimentaire, lutter contre le gaspillage alimentaire et rendre accessible l'alimentation durable. Dans ce cadre, Roissy Pays de France soutient les acteur.rice.s notamment ESS, développe un programme de sensibilisation et de changement des pratiques et favorise la construction d'un écosystème de l'alimentation durable sur le territoire. Ce projet a une approche transversale en articulation avec les objectifs de la Charte agricole et forestière, les initiatives locales, les actions menées dans les quartiers en NPRU, l'appui à des projets innovants dans le champ de l'ESS (Roissy Pays de France soutient notamment le PTCE Pays de France dédié à l'agroécologie) ainsi qu'à la redynamisation des centres-bourgs et à la diversification de l'offre commerciale.

Avec le soutien de l'ADEME, l'agglomération a également été accompagnée sur l'économie de la fonctionnalité. Territoire pilote du programme Coop'Ter, l'agglomération a été accompagnée par Atémis et Appui pour développer des écosystèmes territorialisés de coopération pour une alimentation locale de qualité, ce qui a notamment permis à l'agglomération de travailler en transversalité (aménagement, culture et patrimoine, économie des territoires et innovation numérique, développement durable et emploi politique de la ville). Ces travaux ont conduit à répondre à l'AAP émergence de PAT et a être lauréat depuis mars 2021.

La création de boucles alimentaires vertueuses offre de nouvelles opportunités économiques et sociales pour le territoire. Dans le cadre du PAT, le plan d'action va s'orienter autour de 4 axes stratégiques : structurer des filières nourricières économiquement viables et respectueuses des ressources ; permettre à l'ensemble de la population du territoire d'accéder aux produits locaux et de qualité ; renforcer les outils et moyens de la restauration collective en faveur d'une alimentation saine, locale et de qualité ; mieux connaître les problématiques de précarité alimentaire pour améliorer les actions en faveur de l'accessibilité alimentaire.